

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	XI
PRÉFACE.....	XV
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	1
INTRODUCTION.....	5
PARTIE I. UNE COMPÉTENCE PRUDENTIELLE TRANSFÉRÉE À L'UNION EUROPÉENNE, FONDEMENT DE LA CRÉATION D'UN CADRE D'EXÉCUTION UNIQUE.....	61
TITRE I. LE DÉPASSEMENT DE LA LETTRE <i>PRIMA FACIE</i> RESTRICTIVE DE L'ARTICLE 127, PARAGRAPHE 5 ET 6, DU TFUE.....	75
Chapitre 1. La lecture volontariste des dispositions du traité.....	83
Chapitre 2. L'interprétation maximale retenue par le règlement MSU.....	145
TITRE II. LE CONTOURNEMENT DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ÉTABLIE À L'ARTICLE 2 DU TFUE.....	231
Chapitre 1. La caractérisation d'une compétence d'exécution en matière prudentielle.....	241
Chapitre 2. La préemption de la compétence prudentielle des États membres.....	293
PARTIE II. UN CADRE PRUDENTIEL ORDONNÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE, VECTEUR DU RENOUVELLEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION.....	351
TITRE I. LA STRUCTURATION DU CADRE SELON UNE LOGIQUE D'INTRICATION ENTRE LES SUPERVISEURS EUROPÉEN ET NATIONAUX.....	359
Chapitre 1. L'organisation des interactions au sein de structures institutionnelles interdépendantes.....	365
Chapitre 2. La hiérarchisation des interactions lors de l'exercice conjoint des pouvoirs prudentiels.....	445
TITRE II. L'INCORPORATION DU CADRE DANS L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	535
Chapitre 1. La coordination du cadre avec les autres acteurs de la surveillance bancaire.....	541
Chapitre 2. La soumission du cadre au contrôle des institutions de l'Union européenne.....	611
CONCLUSION.....	689
BIBLIOGRAPHIE.....	703
SOURCES.....	791
INDEX DE JURISPRUDENCE.....	819
INDEX THÉMATIQUE.....	835
TABLE DES MATIÈRES.....	841